

Deux fois plus d'hommes que de femmes épargnent au Burundi

PANA, 24 septembre 2018 Bujumbura, Burundi - Le pourcentage d'individus qui utilisent un compte dans une banque ou dans une institution financière est de deux fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes (11 % contre 5 %), révèle la troisième « Enquête démographique et de santé » (EDSB-III) 2016-2017, réalisée par l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (Isteebu).

De même, 48 % des hommes, contre 24 % des femmes, possèdent un téléphone portable et parmi ceux qui possèdent un téléphone portable, 11 % des hommes et 10 % de femmes l'utilisent pour des transactions financières. Un pourcentage très proche entre femmes et hommes. L'utilisation d'un compte bancaire et la possession d'un téléphone portable sont beaucoup plus répandues en milieu urbain qu'en milieu rural, précise l'enquête. A titre indicatif, en milieu urbain, 20 % des femmes utilisent un compte bancaire et 62 % possèdent un téléphone portable contre, respectivement, 3 % et 18 % en milieu rural. Les mêmes variations s'observent chez les hommes. Par ailleurs, que ce soit chez les femmes ou chez les hommes, les pourcentages qui utilisent un compte en banque et qui possèdent un téléphone portable augmentent avec le niveau d'instruction : 47 % des femmes ayant le niveau secondaire ou supérieur possèdent un téléphone portable et 15 % utilisent un compte en banque contre respectivement 10 % et 2 % parmi celles sans niveau d'instruction. D'un autre côté, l'utilisation d'un compte bancaire et la possession d'un téléphone portable sont importantes en fonction du niveau de bien-être du ménage, cela pour les femmes comme pour les hommes : dans le quintile le plus bas, 0,3 % des hommes et 1 % des femmes utilisent un compte en banque, contre respectivement 31 % et 20 % dans le quintile le plus élevé. L'enquête s'intéresse encore au pouvoir de décision concernant l'utilisation des revenus et des biens familiaux, comme l'un des indicateurs directs du statut de la femme burundaise et de son niveau d'autonomie financière. Globalement, 21 % des femmes en union qui ont gagné de l'argent décident elles-mêmes de l'utilisation de leur revenu et, pour 67 % des femmes, cette décision est prise conjointement dans le couple. Par conséquent, dans 88 % des cas, les femmes participent à la décision concernant l'utilisation de leurs gains. A l'opposé, 12 % des femmes ont déclaré que c'est le conjoint qui décide principalement de l'utilisation de leurs revenus. D'après la même source, il est plus fréquent que les femmes contrôlent l'utilisation de leurs revenus en milieu urbain qu'en milieu rural (95 % décident soit seules, soit en commun en milieu urbain, contre 87 % en milieu rural). Par ailleurs, en milieu urbain, le pourcentage de femmes qui gagnent plus que leur conjoint est plus élevé qu'en milieu rural (12 % contre 8 %). En outre, le rôle de la femme dans la décision d'utilisation de ses revenus tend à devenir plus important au fur et à mesure que son niveau d'instruction augmente et, à l'opposé, celui du conjoint seul tend à diminuer passant de 14 % parmi les femmes sans niveau d'instruction à 6 % parmi celles ayant le niveau secondaire ou supérieur. L'on apprend encore que quand les femmes gagnent plus que leur conjoint ou quand le conjoint n'a pas gagné d'argent, elles ont davantage tendance à décider seules de l'utilisation de leurs revenus (respectivement 34 % et 45 %) que quand elles gagnent moins (21 %) ou à peu près la même chose que leur conjoint (10 %). De même, quand les femmes gagnent plus que leur conjoint, 11 % décident principalement de l'utilisation de l'argent gagné par leur mari/partenaire, contre 2 % quand elles gagnent moins que leur mari/partenaire et moins d'un pour cent quand elles gagnent à peu près la même chose. Dans un autre registre, l'enquête révèle que la possession de biens, comme de terres et des maisons, peut avoir un effet bénéfique pour les ménages, en particulier dans des situations financières difficiles. Pour les femmes, être propriétaire de biens peut renforcer leur pouvoir d'action et les protéger en cas de séparation ou de rupture d'union. Au Burundi, le pourcentage de femmes qui possèdent une maison, soit seules, soit en commun est légèrement plus élevé que chez les hommes (56 % contre 51 %). Cependant, le pourcentage de celles qui possèdent une maison seule est cinq fois plus faible que chez les hommes (5 % contre 20 %). Le type de propriété le plus répandu chez les femmes est la propriété en commun (37 % contre 20 % chez les hommes). On constate les mêmes caractéristiques concernant la possession de terres. Les pourcentages de femmes et d'hommes qui possèdent seuls une maison ou des terres augmentent avec l'âge : par exemple, à 20-24 ans, 42 % des femmes et 23 % des hommes possèdent une maison, seuls ou en commun, contre respectivement 89 % et 92 % à 45-49 ans. Il est plus fréquent de posséder une maison ou des terres en milieu urbain qu'en milieu rural, hormis à Bujumbura, la capitale politique et économique du Burundi, où 80 % des femmes ne possèdent pas de maison. La possession de maison ou de terres devient moins fréquente au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente : par exemple, 80 % des femmes sans niveau d'instruction possèdent une maison, seules ou en commun contre 21 % parmi celles ayant le niveau secondaire ou supérieur. La même tendance s'observe chez les hommes.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});